

Vendredi, le 24 Novembre 2023

Président de la République

Le Président du syndicat National libre des dockers et activités connexes du Cameroun

Le Président du syndicat National des Inscrits Maritimes et assimilés du Cameroun

Le Président du syndicat des Marins Professionnels du Cameroun

Le conseil Maritime et technique du Haut Commissariat d'Intervention Général du Cameroun

Le coordonnateur Général du Conseil Maritime de la société civile Camerounaise

Le Président Confédéral de l'union des syndicats libre du Cameroun

A

Excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun

Yaoundé

Objet : Pétition et dénonciation sur le blocage intentionnel de la création de la Régie des recettes de la Manutention des ports du Cameroun

Excellence Monsieur le remords et consternations que nous leaders des Syndicats et de la société Maritime Camerounaise, venons une fois de plus, auprès de votre très haute hiérarchie intentionnelle, solliciter votre intervention déterminante, ayant constaté simplement que vos instructions et ordres ne sont plus respectés. Après les instructions et ordres que vous aviez instruit au Ministre Directeur du Cabinet Civil références U/L 44 B2a/ 45b/L/CAB/PR, à l'attention du Ministre des Finances, qui dans sa correspondance référence 0002162/L/MINFI/SG/DGB/DPB/CSR/WNJ relative à la création d'une régie des recettes d'Etat de la manutention des ports au Cameroun.

Les missions de descente pour enquête d'étude de faisabilité et réunion organisées par le Ministre des Finances, n'ont jamais été inclusifs ; la première réunion entre la Direction du budget du MINFI et l'équipe du syndicat promoteur, SYNALIDAOCC sans qu'il ne fasse parti des missions de descentes précédentes, ainsi la première réunion a été organisée par surprise, le 27 Juin 2023, d'où le syndicat promoteur n'a jamais reçu une convocation officielle sauf par téléphone ce qui n'est pas juridique et administratif, l'agenda leur a été envoyé 24 heures avant la séance,

les sujets à débattre ne pouvaient pas se réaliser en un jour, le syndicat promoteur après les échanges de 02 heures a sollicité une reprogrammation pour mesure de jurisprudence ce qui a été adopté.

Jusqu'à nos jours aucun compte rendu ne nous ait pas parvenu, ni l'organisation d'une autre réunion. Suite à cela le syndicat promoteur a relancé une autre requête à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en date du 04 Juillet 2023 ce qui a abouti à une autre réunion organisée par le Ministre des Finances sur instruction du Premier Ministre, d'étudier méticuleusement ce dossier avec le syndicat promoteur cette réunion a été programmée pour le 03 Novembre 2023 par la Direction de la comptabilité Publique du MINFI, le Syndicat promoteur n'a reçu aucune convocation officielle mais un appel téléphonique le 02 Novembre 2023 à moins 12 heures de la réunion, l'équipe du syndicat promoteur, arrive à Yaoundé le 03 Novembre 2023 à 10 heures 30 minutes, à 11 heures, nous étions devant la Direction de la comptabilité Publique, nous nous sommes dirigés vers la salle de réunion d'où nous avons été bloqués, la porte nous a été fermée au nez, nous avons appelé par téléphone Monsieur MIMBANG NGUELE. B C/DCC contact 694 45 84 29, qui nous a demandé d'attendre qu'il était en réunion, ses collaborateurs de bureau nous ont même fait comprendre qu'il n'était pas là, grande surprise à 13 heures, le Sieur MIMBANG sort de cette même salle de réunion à 13 heures il nous conduit dans son bureau avec un de ses collaborateurs d'où avons eu une concertation et non une réunion, après l'introduction individuelle, les échanges, débat, séance de questions réponses, il nous recommande de soumettre le statut, règlement intérieur, tout autre document important et surtout la correspondance venant du DCC ce qui nous a surpris, puisque son chef hiérarchique l'a reçu, nous lui avons dit que cela ne nous revenait pas mais à eux de chercher.

C'est en ce moment que nous avons tous conclus de passer le Lundi 06 Novembre 2023 pour le dépôt des documents dont il a besoin, ce qui a été fait. En retour il a promis faire un rapport qui va retourner chez le Ministre des Finances et le Premier Ministre. Ainsi une copie sera remise au syndicat des promoteurs il nous rassure de nous rappeler le 13 Novembre 2023 pour nous faire part de l'évolution du dossier, jusqu'à nos jours, ni appel, ni rapport. Hors il était question que d'autres réunions suivront.

NB : Ce pourquoi nous réalisons que des mains tapis dans l'ombre ont mis une machine en place, pour frustrer la création de cette régie qui sera autonome, toutes les régies qui ont été créées par le port Autonome de Douala font preuve d'efficacité, d'efficience, de productivité financière dans le trésor de l'Etat et des perspectives de création d'emploi pour les générations futures. En plus un rapport financier ressort dans l'un des journaux national a prouvé que 19 Milliards de Francs disparaissent chaque année de notre économie nationale, dans le secteur de l'acconage et la manutention sont parmi, ce secteur a un dysfonctionnement administratif, gestion managment, financier, économique, socioprofessionnel d'où la nécessité urgente d'une réforme et changement radical.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous plaïdons que vous mettiez en

**Pour les Syndicats et organisations de la société civile
Maritime**

Le Président du syndicat National libre des dockers et activités connexes du
Cameroun

Le Président du syndicat National des Inscrits Maritimes et assimilés du Cameroun

Le Président du syndicat des Marins Professionnels du Cameroun

Le conseil Maritime et technique du Haut Commissariat d'Intervention Général du
Cameroun

des ports du Cameroun et l'ORDRE DES GENTS DE MER DU CAMEROUN piétinent sur place connaît des frustrations et même des multiples blocages pour sa mise en place.

Sur ce nous joignons les documents qui suivent en relecture

- La présentation des différents textes régissant ce secteur
- L'ensemble des problèmes soulevés par le SYNALIDAOCC
- La correspondance adressée aux différents et autorités compétence dans le domaine et les réponses reçues
- La clé de répartition de la régie qui est bel et bien dans le statut et règlement intérieur
- Les décharges des correspondances adressées relatives à l'ordre des gents de Mer du Cameroun déposé le 24 Octobre 2023 et le rapport indiquant l'ETAT DES LIEUX des dossiers de l'ordre déposés depuis le 17 Aout 2022.

Excellence Monsieur le Président de la République le dernier espoir des gents de Mer et manutentionnaires du Cameroun compte sur vous et votre magnanimité

Dans l'attente de votre diligence et sagesse, nous restons votre humble et sobre sujet.

WPS Office

place une commission d'enquête inclusive urgente qui va démasquer le blanchissement d'argent, la fuite des capitaux avec la complicité des hauts commis d'Etat dans certains Ministères et nos ports, directement avec cette noble Industrie maritime, pour en place cette régie qui reste capitale pour la relance de notre économie, ceci va résoudre des multiples problèmes qui sévissent dans cette industrie, ce dossier a déjà une durée de 09 mois sans suite concrète, réaliste et palpable. Le syndicat promoteur sollicite avoir une résolution définitive et finale relative à ce projet.

Nous avons mené une étude profonde sur les lacunes constatées dans le décret présidentiel N° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala

- Dans le chapitre II : L'article 5 alinéa1 et l'article 2

L'article 6 : alinéa1 et 2

- L'article 7 alinéa1

- L'article 9 : alinéa1 elle a besoin d'une clarification urgente sur l'acconage et la manutention, ainsi que sur toutes les autres activités dont les services et prestations sont payés en monnaie étrangère (Euros ou Dollars), niche de revenu pour le trésor Public

- L'article 11 alinéa1 elle est très pertinente pour l'acconage et la manutention.

- L'article 24 il n'est pas précis sur le personnel (le statut des manutentionnaires) il est urgent de clarifier cet article

- L'article 25 et 26 : ils sont discriminatoires vis-à-vis les fonctionnaires, les agents contractuels, les agents de décision, surtout les manutentionnaires toutes catégories.

- L'article 27 : il est aussi discriminatoire envers les manutentionnaires qui n'ont jamais eu la protection sociale

- L'article 30 : pour nous il est très grave, ouvre la possibilité du blanchissement d'argent, fuite des capitaux, marché gré à gré suivi de l'alinéa 2.

En gros modo Excellence, ce décret nous a démontré beaucoup des lacunes, simplement parce que les acteurs du secteur qui sont les gents de Mer, Manutentionnaires ne sont jamais convoqués, invités ou associés dans les commissions ou comité de réflexion Ministérielle, Inter Ministérielle, aussi bien dans la révision des différents codes, réglementation, législation dans cette industrie sur le plan national, Sous-régional, Régional et International ; exemple LES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS DE NOS PORTS n'ont jamais voulu que les acteurs direct organisation syndical partenaires sociaux aient place dans leur conseil. La preuve en est que nous ne faisons pas parti du COMITE CONSULTATIF DES ACTIVITES PORTUAIRES, ainsi que port synthèse.

Raison pour laquelle le projet de la régie des recettes d'Etat de la manutention

Le coordonnateur Général du Conseil Maritime de la société civile Camerounaise

Le Président Confédéral de l'union des syndicats libre du Cameroun

WPS Office